

RÉFÉRENTIEL PÉDAGOGIQUE SSIAP 2

(Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à
Personnes niveau 2)

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur.

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquérir les connaissances permettant d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH). ➤ Acquérir les compétences permettant l'accès aux fonctions de chef d'équipe de sécurité incendie
Pré requis obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine, titulaires du brevet national des jeunes sapeurs-pompiers ➤ PSC 1 de moins de 2 ans, SST ou PSE en cours de validité ➤ Aptitude médicale (modèle fourni) ➤ Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante
Durée totale indicative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 77H00
Horaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation nécessitant un certificat médical d'aptitude - formulaire à demander à Panthera formation 0479686117
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pièce d'identité ➤ Certificat médical (modèle fourni) ➤ Brevet de secourisme à jour ➤ Diplôme SSIAP1 et dernier recyclage ➤ Attestation d'employeur
Participants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 12 stagiaires maximum
Public	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personnes souhaitant évoluer dans le domaine de la sécurité incendie et disposant de prérequis spécifiques
Texte de référence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.
Délai d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscription définitive : 15 jours avant le début de la formation

<p>Méthodes et moyens pédagogique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc • Support de cours individuel remis aux participants <p><u>LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe • Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants règlementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation. • Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipe du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire • Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence • Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO² • Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement • Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées • Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents • Appareils émetteurs récepteurs • Points de contrôle de ronde • Unité mobile de formation pour pratique extincteurs sur feux réels • Alarmes informatiques • Téléphones • Registre de prise en compte des événements • Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses • Films et vidéos sur l'évolution du feu dans une pièce • Films, vidéos, CD Rom sur un sinistre réel
<p>Débouchées professionnelles</p>	<p>➤ Chef d'Équipe de sécurité incendie SSIAP 2 Possibilité d'évoluer dans des fonctions de Chef de Service de Sécurité Incendie après 3 ans d'activité en qualité de Chef d'Équipe de sécurité incendie ou avec un diplôme de niveau 4 minimum.</p>
<p>Recyclage</p>	<p>➤ Recyclage triennal de 14 heures ou 21 heures suivant l'arrêté.</p>
<p>Agrément</p>	<p>➤ DS-SIDPC/2021-46 délivré le 12/08/2021</p>

Objectifs intermédiaires	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	Durée
1 ^{ère} partie Rôles et missions du chef d'équipe	→ Connaître les outils permettant la gestion et le management de l'équipe	38h
2 ^{ème} partie Manipulation des systèmes de sécurité incendie	→ Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels il est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux	14h
3 ^{ème} partie Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie	→ Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie	9h
4 ^{ème} partie Chef du PCS en situation de crise	<ul style="list-style-type: none"> → Connaître les procédures et les consignes → Gérer les intervenants → Prendre les décisions adaptées → Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des SP 	16h
5 ^{ème} partie	→ Examen Blanc	7h

Evaluation

Épreuve écrite	QCM de 40 questions (40 minutes)
Épreuve orale	Animation d'une séquence pédagogique (15 minutes/stagiaire)
Épreuve pratique	Exercice de gestion du PC en situation de crise (20 minutes/stagiaire)

Validation

Délivrance du diplôme SSIAP 2 si réussite à l'examen